

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025

Berger
Levraud

ID : 038-253804363-20251208-BS_2025_53-DE

Le 8 décembre 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix

Nombre de membres présents : 13 représentants 18 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2025/53

Objet : Animation et actions 2026 à 2028 des sites Natura 2000 isérois

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
REY Freddy	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	EYMER Clémentine
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
GERIN Anne	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GUIQUE Gilbert	BOUZON Elodie
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BREYTON Stéphanie à EYMER Clémentine
	CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
	MONIN Michelle
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BOIX-NEVEU Arthur à ESCARON Dominique
	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	POZO Jean-Christophe à WOLFF Corine
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	
BONNARDON Pierre à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus à GUSMEROLI Stéphane	MOLLIERE Denis

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix): 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation et actions 2026 à 2028 des sites Natura 2000 isérois

La Région Auvergne Rhône-Alpes étant maintenant en charge de Natura 2000, en lieu et place de l'Etat, une convention de gestion a été signée pour une période de 3 ans (2024-2026). Au travers de cette convention, la Région s'engage notamment à soutenir administrativement et financièrement le Parc dans le cadre de l'animation des 3 sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).

PLAN DE FINANCEMENT

La Région prévoit de mobiliser des fonds européens FEDER afin de financer intégralement les dépenses liées à l'animation et aux actions Natura 2000 sur la période triennale 2026-2027-2028.

L'animation et les actions pour 2026-2027-2028 font l'objet du plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Animation et actions	141 207 €	Fonds européen de développement régional (FEDER)	141 207 €
Total	141 207 €	Total	141 207 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 8 décembre 2025,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 09 DEC. 2025

